

Guide du programme de Massothérapie

Règlements et politiques

Cohorte 2026



Table des matières

1. Mot de bienvenue.....	2
2. Introduction au programme	2
2.1 Vision du programme.....	2
2.2 Énoncé de mission.....	3
2.3 Possibilité d'emploi	3
2.4 Philosophie	3
2.5 Objectifs	3
2.6 Heures cliniques	4
3. Résultats d'apprentissage	4
3.1 Résumé des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.....	4
3.2 Résumé des résultats d'apprentissage en formation professionnelle pour le programme de massothérapie	5
3.3 Normes de compétences interprovinciales.....	5
3.4 Normes et législation provinciales	5
4. Informations relatives à la Plateforme Verified.....	6
5. Critères d'admissibilité.....	8
6. Rôles et responsabilités.....	9
6.1 Uniforme et articles obligatoires	9
6.2 Orientation pour les heures cliniques	10
7. Programme d'étude.....	10
8. Ententes d'articulation	11
9. Système d'évaluation pour les cours du programme de massothérapie.....	11
10. Cours cliniques	12
11. Exigences particulières	13
11.1 Guide Boréal	13
11.2 Manuel clinique	13
11.3 Absentéisme	13
11.4 Exigences relatives aux heures cliniques des cours de massothérapie.....	14
11.5 Ponctualité.....	14
11.6 Respect des échéanciers	15
11.7 Présentation des travaux	15
11.8 Références / Comment préparer une bibliographie.....	15

11.9 Intégrité intellectuelle	15
11.10 Qualité de la langue française	15
11.11 Politique relative à l'échec d'un cours	16
11.12 Utilisation d'appareils électroniques	16
11.13 Dossiers des étudiants	16
11.14 Les plans de cours	17
11.15 Politique pour rapports de blessure ou d'incidents en laboratoire.....	17
12. Sanction	17
12.1 Personnes étudiantes ou diplômées en massothérapie qui exercent la profession avant leur inscription professionnelle	17
12.2 Conséquences du non-respect des exigences de l'OMO	18
12.3 Engagement du Collège Boréal en matière de violence et de harcèlement.....	18

1. Mot de bienvenue

Bienvenue! C'est avec grand plaisir que l'École des Sciences de la santé du Collège Boréal vous accueille dans le programme de Massothérapie.

Une attitude positive et professionnelle favorisera une expérience enrichissante et satisfaisante.

Nous vous souhaitons donc le meilleur des succès.

2. Introduction au programme

Ce programme accéléré de deux ans permet à la personne étudiante de développer les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour offrir des soins sécuritaires et efficaces, en suivant le code de déontologie et les normes d'exercice établis par l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario. Dès l'obtention du diplôme, la personne étudiante qui répond aux critères particuliers de l'Ordre peut subir l'examen d'autorisation de l'Ordre pour devenir membre de la profession en Ontario.

La personne étudiante développe les connaissances spécialisées, les habiletés et le jugement nécessaires pour déterminer les besoins du patient, notamment :

- l'évaluation de ses antécédents médicaux ;
- la formulation d'un plan de soins ;
- l'offre de massages sécuritaires, efficaces et adaptés à ses besoins ;
- l'évaluation des résultats, toujours en consultation avec la patientèle ou la personne responsable.

L'accent est principalement mis sur le développement des qualités de relations interpersonnelles, de communication, de résolution de problèmes et de prise de décisions, tout en gardant conscience des aspects juridiques et éthiques.

Faire des études dans un collège francophone à la fine pointe de la technologie permet de :

- servir une clientèle diversifiée ;
- multiplier les possibilités de stages ;
- augmenter les perspectives d'emploi ;
- communiquer avec des équipes bilingues ;
- accéder à des logiciels cliniques et à des manuels en français et en anglais.

2.1 Vision du programme

La vision du programme est d'être un programme modèle, reconnu pour sa qualité continue et cultivant la fierté d'étudier en français.

2.2 Énoncé de mission

Le programme de massothérapie s'est doté d'une mission de former des professionnels de la santé bilingues et polyvalents qui détiennent les connaissances, les qualités et les compétences requises pour la livraison sécuritaire des soins de massothérapie de haute qualité à la clientèle. Notre programme incite ses personnes diplômées à privilégier une approche centrée sur la clientèle et à valoriser toute occasion de perfectionnement afin de maintenir un apprentissage continu tout au long de leur vie professionnelle.

2.3 Possibilité d'emploi

La personne diplômée du programme de Massothérapie du Collège Boréal doit réussir les examens de certification de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario afin d'obtenir le droit d'exercer la profession en Ontario.

Une fois certifiée ou certifié, la ou le massothérapeute peut exercer dans une grande variété de milieux de travail, tant dans le secteur public que privé, et offrir des services dans les deux langues officielles. Les possibilités d'emploi incluent, entre autres :

- les cabinets privés ;
- les cliniques interprofessionnelles (santé familiale, chiropratique, physiothérapie ou réadaptation) ;
- les centres de conditionnement physique, de loisirs, de sports ou de santé communautaire ;
- les bateaux de croisière ou les centres de vacances ;
- les établissements thermaux (spa) ou les cliniques de beauté ;
- les équipes sportives ;
- les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée ou les foyers pour personnes âgées.

2.4 Philosophie

La personne étudiante participe activement au processus d'apprentissage et est responsable de son progrès tout au long du programme. Le corps professoral assure un milieu scolaire sain. Il guide et stimule la personne étudiante à apprendre et à atteindre les résultats d'apprentissage du programme.

2.5 Objectifs

À la fin de leurs études, les personnes étudiantes seront en mesure d'exercer la profession de massothérapeute de façon sécuritaire et compétente, en collaboration avec la patientèle et les autres professionnels de la santé, tout en respectant les normes de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario, en mobilisant les ressources nécessaires pour promouvoir la santé et en maintenant à jour leurs compétences professionnelles.

Grâce à la formation reçue, les personnes étudiantes développeront les connaissances théoriques, les habiletés pratiques et le jugement clinique nécessaires pour se préparer aux examens de certification et répondre aux exigences de la profession.

2.6 Heures cliniques

Les personnes étudiantes devront effectuer 330 heures de massothérapie directe sous la supervision du corps professoral pour obtenir leur diplôme.

Les heures de la massothérapie directe comprennent la consignation des antécédents lors d'une consultation avec le patient, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre de plans de traitement, la prestation d'exercices pour corriger le problème et de soins personnels, et la consignation et l'enregistrement de notes et de constatations.

3. Résultats d'apprentissage

La personne diplômée doit démontrer de façon fiable sa capacité à atteindre les résultats d'apprentissage conformes aux normes et à la législation provinciale. Le non-respect de ces exigences pourrait compromettre sa réussite.

Références :

- <https://www.ontario.ca/fr/page/normes-pour-le-programme-massotherapie#section-3>
- <https://www.ontario.ca/fr/page/normes-pour-le-programme-massotherapie#section-1>
- <https://www.cmto.com/en-francais/>
- <https://www.fomtrac.ca/wp-content/uploads/2017/04/FOMTRAC-PCs-PIs-September-2016-Francais.pdf>
- https://www.cmtca.ca/_files/ugd/c3f9d4_4a7c273ee6f742c49d642d14e01e62f5.pdf?lang=fr

3.1 Résumé des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

1. Communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire.
2. Répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace.
3. Communiquer oralement et par écrit en anglais.
4. Exécuter des opérations mathématiques avec précision.
5. Appliquer une approche systématique de résolution de problèmes.
6. Utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes.
7. Localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie de l'information appropriée.
8. Analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses.
9. Respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe.
10. Interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs.
11. Affirmer en tant que francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.
12. Gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets.
13. Assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

3.2 Résumé des résultats d'apprentissage en formation professionnelle pour le programme de massothérapie

1. Exercer la massothérapie conformément au cadre déontologique, juridique et professionnel.
2. Appliquer les principes commerciaux pertinents à l'exercice de la massothérapie.
3. Communiquer et collaborer de façon efficace et professionnelle avec les patients, collègues et membres de l'équipe interprofessionnelle.
4. Établir et maintenir des relations thérapeutiques afin d'optimiser la santé et le bien-être du patient.
5. Recueillir et évaluer les renseignements se rapportant au patient afin de déterminer son état

de santé et les objectifs de traitement.

6. Élaborer un plan de soins selon l'état de santé du patient et les objectifs de traitement.
7. Mettre en œuvre un plan de soins selon l'état de santé du patient et les objectifs de traitement.
8. Évaluer l'efficacité d'un plan de soins.
9. Maintenir une documentation précise, de façon sécuritaire et en temps opportun.
10. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de perfectionnement personnel et professionnel sur une base continue afin d'assurer la qualité des soins.

3.3 Normes de compétences interprovinciales

Veuillez accéder au document [Compétences professionnelles interprovinciales et indicateurs de performance des massothérapeutes au niveau de l'entrée dans la profession](#)

3.4 Normes et législation provinciales

Veuillez consulter le site [Documents en français de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario](#)

4. Informations relatives à la Plateforme Verified

Le Collège boréal, en partenariat avec Synergy Gateway, vous donne accès à Verified, une plateforme logicielle de Synergy Gateway. Cette plateforme est utilisée pour la collecte, la vérification et le rapport de tous les documents relatifs aux stages cliniques ou sur le terrain. Afin d'obtenir l'autorisation de commencer votre stage, vous devrez compléter le service de vérification électronique des exigences (VEE/ERV) via l'application Verified.

Vous utiliserez Vérifié pour :

- télécharger vos documents relatifs aux exigences non académiques en vue de leur examen ;
- réserver votre examen de vérification électronique des exigences (VEE). Ce service examine les documents que vous avez fournis afin de déterminer votre éligibilité au stage ;
- confirmer la conformité de vos exigences ;
- réserver tout autre service pertinent offert par Synergy Gateway.

Étapes pour accéder à Verified :

1. Vous recevrez vos identifiants de connexion à Verified à l'adresse courriel fournie par le Collège Boréal. Veuillez vérifier votre boîte de réception ainsi que vos dossiers de pourriels ou de courriers indésirables. Le courriel proviendra de « Synergy HelpDesk ».
2. Lors de votre première connexion, vous devrez créer un nouveau mot de passe.
3. Familiarisez-vous avec la plateforme Verified en consultant les guides de l'utilisateur vidéo et le guide de l'étudiant.
4. Une fois connecté, cliquez sur le lien « Formulaires importants » sur la page d'accueil de votre tableau de bord. Vous y trouverez une bibliothèque de documents utiles, incluant la liste des exigences à satisfaire pour être admissible au stage.
5. Veuillez noter que vous devez avoir terminé le service de vérification électronique des exigences (VEE/ERV) de Verified par la date limite pour être admissible au stage pratique et au stage en laboratoire de votre programme. Afin de vous assurer de respecter la date limite, nous vous recommandons fortement de téléverser vos documents dans votre compte Verified au moins 48 heures avant la date prévue pour votre service VEE/ERV. Ce délai est nécessaire pour permettre le traitement de vos documents. Les personnes étudiantes qui ne soumettent pas les documents requis avant la date limite ne seront pas autorisées à commencer leur clinique, et ce, pour des raisons de responsabilité et de sécurité.
6. Pour toute assistance, veuillez contacter le [service de soutien](#) de Verified.
7. Conservez une copie de tous les documents soumis. Tous les frais associés à l'utilisation de cette plateforme sont à la charge de la personne étudiante. Des frais supplémentaires seront exigés si les exigences ne sont pas satisfaites avant la date limite.

Nous vous conseillons vivement de commencer dès que possible à remplir les formalités préalables au placement, car vous pourriez avoir besoin d'un délai supplémentaire pour obtenir les documents manquants. De plus, le traitement des résultats du service VEE/ERV prend entre 24 et 48 heures.

Ventilation de la tarification	
Coût initial	Frais initiaux (Approximatif 60\$+ frais additionnels au besoin)
Suivis	Des frais de 10 \$ s'appliquent aux personnes étudiantes qui ne satisfont pas aux exigences.
Documents expirés	En cas d'expiration d'un document, les personnes étudiantes doivent prendre rendez-vous pour un examen au tarif plein.

Mise à jour des documents	Si les personnes étudiantes mettent à jour un document, elles doivent prendre rendez-vous pour un examen au tarif plein.
----------------------------------	--

Légende des statuts de documents	
Réussite	Tous les documents sont conformes. La personne étudiante est autorisée à commencer le stage clinique.
Échec	Un ou plusieurs documents ne sont pas conformes. La personne étudiante doit s'inscrire à un examen de suivi pour corriger les documents en suspens.
Réussite conditionnelle	La personne étudiante est autorisée à commencer le stage clinique sous condition. Les détails de la condition seront indiqués dans ses notes. Les mises à jour sont gratuites si elles sont soumises dans les délais prescrits.
En attente	Un document est mal numérisé ou partiellement manquant. La personne étudiante peut soumettre une version corrigée gratuitement dans les 3 prochaines semaines. Après cette période, un examen de suivi sera requis.
Expiré	Un ou plusieurs documents ne sont plus valides. La personne étudiante doit s'inscrire à un nouvel examen pour soumettre des documents à jour.

5. Critères d'admissibilité

Les preuves attestant du respect des exigences du programme doivent être soumises à la plateforme Verified by Synergy Gateway avant le 15 octobre et, **SANS AUCUNE EXCEPTION**, avant le début des cours cliniques. Sans ces preuves, les personnes étudiantes ne pourront pas entreprendre leurs activités cliniques.

Les personnes étudiantes qui refusent d'obtenir l'un des tests ou vaccins énumérés ci-dessous devront signer un formulaire de déclaration de renonciation aux vaccins. Ce formulaire dégage le Collège Boréal de toute responsabilité. Il est important de noter que ce refus pourrait affecter les heures cliniques et potentiellement entraîner un échec.

Certification de premiers soins de réanimation cardio-respiratoire (RCR)

La certification de premiers soins et de RCR de **niveau C** doit être valide jusqu'à la fin de l'année académique en cours.

Casier judiciaire

La vérification du casier judiciaire, incluant le secteur vulnérable, doit être effectuée annuellement. À l'étape 1, cette exigence doit être soumise à la plateforme Verified by Synergy Gateway avant le 15 octobre et, **SANS AUCUNE EXCEPTION**, avant le début des cours cliniques.

Formation SIMDUT

La formation SIMDUT (système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) vise à développer les connaissances essentielles liées à la sécurité en milieu de travail. La formation et le test SIMDUT sont disponibles sur Brightspace et doivent être soumis à la plateforme Verified by Synergy Gateway avant le 15 octobre.

Certificat de formation

La formation en ligne Prévention et contrôle des infections (PCI) pour les travailleurs de la santé vise à développer les connaissances essentielles en matière de prévention et de contrôle des infections. Cette formation sera offerte à la première étape dans le cadre du cours MAS1085. Les cinq modules doivent être complétés et soumis à la plateforme Verified by Synergy Gateway avant le 15 octobre.

Immunisation

Pour satisfaire aux exigences des entreprises, un dossier d'immunisation à jour est requis **avant** le 15 octobre. Les immunisations **obligatoires** sont les suivantes :

1. TEST DE TUBERCULOSE À 2 ÉTAPES – Un test de tuberculose à 2 étapes est exigé avant le 15 octobre de la première année du programme. Par la suite, un test de tuberculose à 1 étape est exigé avant la rentrée scolaire de la deuxième année. En cas de résultat positif, une note d'un professionnel de la santé attestant des investigations effectuées (p. ex. : radiographie pulmonaire) est obligatoire.
2. DIPHTÉRIE, COQUELUCHE, TÉTANOS, POLIO – Une série initiale de ces vaccins est requise, suivie d'une dose de rappel contre le tétanos et la diphtérie tous les 10 ans.
3. HÉPATITE B – Une série de 2 ou 3 injections est requise (selon l'âge lors de la vaccination), suivie d'un test sanguin (titrage) pour évaluer le niveau d'immunité. En cas de titrage négatif, une ou plusieurs doses de vaccin et un nouveau titrage devront être effectués.
4. ROUGEOLE, OREILLONS, RUBÉOLE (ROR) – 2 vaccins de RRO ou titrages.
5. VARICELLE – Si aucun antécédent de maladie ou de vaccination contre la varicelle n'est documenté, un test sanguin (titrage) est nécessaire pour évaluer l'immunité.

Les immunisations suivantes sont **fortement recommandées** :

6. MÉNINGITE – Généralement, aucun rappel n'est nécessaire. Toutefois, une dose de rappel aux cinq ans peut être requise pour certains vaccins.
7. GRIPPE – Preuve de vaccination annuelle contre la grippe requise, ou une lettre de refus signée, ou une attestation médicale indiquant une contre-indication à ce vaccin.

6. Rôles et responsabilités

En lien avec les attentes du marché du travail, les exigences suivantes sont obligatoires.

6.1 Uniforme et articles obligatoires

La personne étudiante doit porter l'uniforme du programme lors des évaluations pratiques, des cours cliniques et des activités spéciales. Le matériel requis doit être acheté **au début de l'étape 1**.

À acheter à l'étape 1 :

- Brassard et sphygmomanomètre
- Trousse de manucure CB
- Deux chandails « dry fit » pour les cours pratiques
- Deux gilets d'uniforme avec logo du Collège Boréal pour les cours cliniques
- Deux paires de pantalons noirs conformes aux exigences du programme
PAS de jeans/denim, pantalons coupés, pantalons de yoga, pantalons de rugby, pantalons en molleton, pantalons cargo, pantalons de jogging, pantalons d'équitation, pantalons style paramilitaire ou camouflage, pantalons de combat (à plusieurs poches), shorts d'athlétisme, shorts d'entraînement ou collants.

À acheter à l'étape 2 :

- Almedic-Goniomètre
- Marteau de Taylor
- Roulette de Wanenberg
- Ruban à mesurer

6.2 Orientation pour les heures cliniques

La personne étudiante doit suivre les formations suivantes :

- Séance d'orientation clinique du programme ;
- SIMDUT ;
- La formation en prévention et contrôle des infections (PCI) ;
- Normes d'accessibilité intégrées et code des droits de la personne handicapée ;
- Prévention de la violence et du harcèlement au travail ;
- Prévention de la violence sexuelle ;
- Formation obligatoire dans Brightspace *Droits et responsabilités étudiantes*.

7. Programme d'étude

	Code du cours	Titre du cours	Heures
Automne – 14 semaines			
Étape 1	BIO1016	Anatomie et physiologie	42
	COM1012	Communication française professionnelle et scolaire	42
	MAS1060	Théorie et pratique de la massothérapie	95
	MAS1067	Hydrothérapie et modalités	42
	MAS1042	Anatomie clinique I	56
	MAS1083	Pratique interprofessionnelle	28
	MAS1085	Responsabilité professionnelle et équité en soins	42
		Total	347
Hiver – 14 semaines			
Étape 2	BIO1013	Anatomie et physiologie II	42
	MAS1038	Théorie et pratique de la massothérapie II	95
	MAS1044	Anatomie clinique II	70
	MAS1058	Évaluation clinique	84
	MAS1064	Fondements professionnels	56
	COM1015	Oral Communication for Professional Environments	42
		Total	389
Été – 7 semaines			
Étape 3	MAS1086	Physiopathologie et pharmacologie I	42
	MAS1039	Gymnastique corrective	42
	MAS1075	Clinique interne I	63
	MAS1080	Clinique externe I	42
		Total	189
Automne – 14 semaines			
Étape 4	MAS1087	Physiopathologie et pharmacologie II	84
	MAS1068	Massage thérapeutique des membres supérieurs	56
	SOC1008	Premières Nations et cultures diverses	42
	MAS1076	Clinique interne II	70
	MAS1084	Massage thérapeutique de la région axiale	84
	MAS1077	Fondements de gestion d'une pratique en massothérapie	28
		Total	364
Hiver – 14 semaines			
Étape 5	MAS1073	Massothérapie systémique I	70
	MAS1074	Massothérapie systémique II	84
	MAS1069	Massage thérapeutique des membres inférieurs	84
	MAS1088	Physiopathologie et pharmacologie III	70
	MAS1082	Clinique externe II	70
		Total	378
Été – 7 semaines			
Étape 6	MAS1078	Passeport aux examens d'autorisation	35

	FG	Formation générale au choix	42
	MAS1089	Clinique interne III	70
	MAS1090	Clinique externe III	42
		Total	189
		Total du programme	1856

8. Ententes d'articulation

Cette information reflète la liste des accords de transfert de crédits, des ententes d'articulation actives ainsi que des parcours généraux associés à votre programme, en date du 1er septembre 2026. Des modifications pourraient avoir été apportées depuis cette date. Veuillez consulter le site Web du [Collège Boréal](#) pour obtenir la version la plus récente.

9. Système d'évaluation pour les cours du programme de massothérapie

La note de passage de B- ou 70% est requise pour les cours professionnels et de biologie (codés MAS et BIO) afin de poursuivre le programme de massothérapie. Pour connaître la note de passage des autres cours, veuillez vous référer à leur plan de cours respectif.

Barème d'évaluation et note de passage

Note	Valeur numérique	Étendue	Description
A+	4.0	90-100	
A	3.5	85-89	
A-	3.3	80-84	
B+	3.1	77-79	
B	3.0	73-76	
B-	2.8	70-72	
C+	2.6	67-69	
C	2.3	63-66	
C-	2.1	60-62	
D+	1.9	57-59	
D	1.6	53-56	
D-	1.2	50-52	
EC	-	-	Échec
CR	-	-	Crédit
Tout résultat inférieur à la note de passage constitue un échec.			
La note de passage de ce cours est un :			B- / 70%

10. Cours cliniques

La personne étudiante recevra un manuel de protocoles cliniques au début de la première étape. Afin d'assurer le bon déroulement des activités cliniques et le respect des exigences de la profession, ce manuel est révisé et mis à jour annuellement.

Afin de répondre aux exigences des cours cliniques, certaines séances de cours se dérouleront à l'extérieur du Collège Boréal. Les personnes étudiantes sont responsables de leurs déplacements ainsi que des frais qui y sont associés.

Afin de prévenir les relations duelles, les dilemmes éthiques et les conflits d'intérêts potentiels, ainsi que de protéger la confidentialité des personnes recevant des traitements, le terme « public » désigne, aux fins du présent critère, des personnes n'ayant aucun lien personnel avec la personne étudiante et avec lesquelles celle-ci n'interagit pas régulièrement. Cela exclut notamment les professeurs, les membres du personnel, les proches et les amis.

Les 330 heures cliniques correspondent aux soins de massothérapie offerts au public, sous la supervision du corps professoral, et répartis selon les différents cours cliniques du programme.

11. Exigences particulières

La santé et la sécurité du public constituent des priorités pour l'ensemble des programmes de l'École des sciences de la santé. Ces programmes exigent que les personnes diplômées possèdent non seulement les compétences professionnelles propres à leur domaine d'expertise, mais également les qualités personnelles nécessaires pour agir de façon responsable, professionnelle et digne de confiance. Ces compétences se développent par l'adoption d'attitudes et de comportements individuels rigoureux.

11.1 Guide Boréal

La personne étudiante est responsable de lire et de se familiariser avec les politiques énoncées dans le [Guide Boréal](#).

11.2 Manuel clinique

Le manuel clinique détaille les normes de conduite, le protocole d'absentéisme, la ponctualité, le respect des échéanciers, les sanctions, le code vestimentaire et la conduite professionnelle applicables aux composantes cliniques des cours.

11.3 Absentéisme

La présence en classe est obligatoire afin d'assurer l'atteinte de tous les objectifs d'apprentissage et de la réussite du cours. Les échanges et les discussions de groupe qui ont lieu lors des cours et des laboratoires font partie intégrante de l'apprentissage de la personne étudiante.

En cas d'absence, la personne étudiante est responsable de :

- communiquer avec le corps professoral avant le cours, en utilisant les coordonnées indiquées dans le plan de cours ;

- consulter son plan de cours afin de vérifier les activités d'apprentissage et la matière enseignée lors de son absence ;
- s'associer à l'avance avec une autre personne étudiante, ou s'informer auprès de ses collègues de classe afin d'obtenir plus d'information concernant la matière enseignée et le matériel distribué durant son absence ;
- arriver prête pour la prochaine classe en ayant complété tous les travaux, exercices ou lectures, etc., assignés ou manqués lors de son absence.

En cas d'absence le jour d'une activité d'évaluation, la personne étudiante est responsable d'aviser le corps professoral de son absence **avant** le cours. Dès son retour au Collège, la personne étudiante doit :

- soumettre une pièce justifiant son absence (p. ex. un billet du médecin ou d'une infirmière praticienne, ou une preuve de présence aux funérailles) ;
- déposer une demande formelle **par écrit** au corps professoral avant la prochaine classe, afin de reprendre l'activité manquée selon un horaire qui conviendra à la personne étudiante ainsi qu'au corps professoral.

IMPORTANT : La personne étudiante obtiendra le privilège de reprendre l'activité d'évaluation manquée uniquement dans les situations jugées acceptables par le corps professoral. Ce privilège ne sera en aucun temps accordé à une personne étudiante en cas d'absence non-motivée lors d'une activité d'évaluation.

En cas d'absence répétée, motivée ou non-motivée, la personne étudiante pourrait recevoir des avis d'absence versés à son dossier :

- Absence de 10% des heures totales d'un cours : la personne étudiante pourrait recevoir une notification d'absentéisme écrite. Cet avis sera versé à son dossier académique.
- Absence de 20% ou plus des heures totales d'un cours : la personne étudiante pourrait recevoir une deuxième et dernière notification écrite. Elle risque d'échouer au cours, et cet avis sera versé à son dossier académique.

À titre d'exemple :

Heures du cours	10% d'absence représente environ	20% d'absence représente environ
28 heures	3 heures	6 heures
42 heures	4 heures	8 heures
56 heures	6 heures	12 heures
70 heures	7 heures	14 heures
84 heures	8 heures	16 heures

11.4 Exigences relatives aux heures cliniques des cours de massothérapie

Les exigences suivantes s'appliquent aux heures cliniques des cours suivants : MAS1060, MAS1038, MAS1075, MAS1080, MAS1068, MAS1076, MAS1084, MAS1073, MAS1074, MAS1069, MAS1082, MAS1089, MAS1090

Afin de satisfaire aux exigences de la formation en massothérapie, la personne étudiante doit compléter un minimum de 330 heures de massothérapie supervisée offertes au public sur l'ensemble du programme.

Afin de répondre à cette exigence et de favoriser la réussite étudiante, **un nombre minimal d'heures de traitements auprès d'une clientèle ciblée est requis dans chacun des cours cliniques, sans exception.** Il incombe à la personne étudiante de satisfaire à cette exigence par tous les moyens appropriés et d'en assurer la preuve à l'aide de son registre d'heures clinique.

Une personne étudiante qui ne respecte pas cette exigence risque de se voir attribuer un échec pour ce cours, quelles que soient les notes d'évaluation accumulées. La décision finale à cet égard relèvera de l'équipe-programme.

11.5 Ponctualité

Les heures de cours doivent être respectées. La personne étudiante est responsable de consulter son horaire de cours et de se présenter à l'heure prévue. **En cas de retard non justifié au préalable auprès du corps professoral**, l'accès à la salle de classe pourrait être refusé.

11.6 Respect des échéanciers

En cas de non-respect d'une date de remise, **la note de zéro (0)** sera attribuée à la personne étudiante. La personne étudiante est responsable de :

- consulter les plans de cours afin de connaître les dates de remises des travaux ;
- obtenir l'approbation préalable du corps professoral pour remettre un travail à une date ultérieure.

11.7 Présentation des travaux

La personne étudiante est responsable de :

- remettre ses travaux au corps professoral selon les consignes établies pour chaque cours. Les travaux remis par l'entremise d'une tierce personne ne seront pas acceptés, à moins qu'une entente ait préalablement été prise avec le corps professoral ;
- soumettre ses travaux par l'entremise de Brightspace ou remettre une copie dactylographiée et imprimée de chacun de ses travaux, à moins qu'une entente ait préalablement été prise avec le corps professoral ;
- conserver une copie de tous les travaux remis ;
- être en mesure de fournir une copie de ses travaux sur demande.

Le corps professoral se réserve le droit de refuser un travail qui :

- n'est pas rédigé à l'ordinateur ;

- ne respecte pas les règles de grammaire, d'orthographe ou de structure de phrases ;
- est incomplet ou malpropre ;
- est remis en retard sans autorisation préalable ;
- ne respecte pas le format demandé.

11.8 Références / Comment préparer une bibliographie

Pour obtenir de l'aide concernant les références et la préparation d'une bibliographie, veuillez consulter la page du [Carrefour de la réussite](#).

11.9 Intégrité intellectuelle

La section 6.27 du [Guide Boréal](#) prévoit des sanctions concernant les situations de malhonnêteté intellectuelle. La personne étudiante est fortement encouragée de se familiariser avec la notion de malhonnêteté intellectuelle afin de ne pas se retrouver en situation d'infraction qui pourrait gravement nuire à la bonne réussite de ses études.

11.10 Qualité de la langue française

La qualité de la langue française est prise en considération dans toutes les évaluations formatives ou sommatives. Une réduction de note pourrait être appliquée lorsqu'un travail présente des lacunes importantes sur le plan linguistique. Cette exigence s'applique également aux travaux remis en anglais.

11.11 Politique relative à l'échec d'un cours

Puisque les personnes diplômées du programme de massothérapie doivent réussir les examens d'autorisation de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario pour être éligible à œuvrer dans la profession, le programme de massothérapie priorise l'atteinte des compétences et **décourage les examens de reprise**.

En cas d'échec à un cours professionnel (MAS ou BIO) aux étapes I à VI, le dossier de la personne étudiante sera évalué par le comité de réussite pendant les réunions de réussite. Le privilège de reprendre un cours pourrait être accordé à la suite de cette évaluation.

Une personne étudiante qui subit un deuxième échec d'étape sera définitivement retirée du programme de massothérapie.

Si le privilège de reprendre un cours est accordé, la personne étudiante recevra un contrat académique d'apprentissage ou de probation. Elle pourra alors poursuivre à la prochaine étape du programme, soit avec un cheminement personnalisé, soit dans un programme associé, à la condition de :

- réussir tous les cours auxquels elle est inscrite ;
- maintenir une moyenne globale pondérée minimale de 2.78 ;
- ne pas effectuer de retrait de cours.

Si la personne étudiante n'atteint pas ces conditions, elle ne sera plus admissible au programme de massothérapie.

De plus, si le privilège de reprendre un cours est accordé, la personne étudiante devra se réinscrire aux cours échoués ainsi qu'à titre d'auditeur libre dans les composantes cliniques des cours de massage thérapeutique (si l'échec survient aux étapes IV ou V), même si ces composantes ont déjà été réussies. Cette mesure vise à assurer le maintien des compétences nécessaires à la progression dans le programme et à la réussite des examens de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario.

11.12 Utilisation d'appareils électroniques

L'utilisation des appareils électroniques en salle de classe est permise uniquement lorsqu'elle répond aux besoins pédagogiques du cours, tels que déterminés par le corps professoral. Une personne étudiante qui ne respecte pas cette consigne pourrait :

- être retirée de la salle de classe ;
- recevoir un avis disciplinaire déposé à son dossier ;
- devoir rencontrer le décanat afin d'obtenir l'autorisation de réintégrer le cours.

11.13 Dossiers des étudiants

Le programme utilise des dossiers électroniques pour la documentation et le suivi des apprentissages pratiques et cliniques. Les personnes étudiantes sont tenues de respecter en tout temps les normes professionnelles relatives à la tenue des dossiers, à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels, conformément aux exigences législatives en vigueur en Ontario, notamment la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (PHIPA)*. Toute utilisation des dossiers électroniques doit se faire de manière sécurisée, éthique et conforme aux politiques institutionnelles et aux standards professionnels applicables.

11.14 Les plans de cours

Il incombe à la personne étudiante de conserver une copie de tous les plans de cours tout au long de son programme. Ceux-ci pourraient lui être demandés à titre de preuve, notamment dans le cas d'un transfert vers un autre programme, de la poursuite d'études dans un autre établissement postsecondaire ou d'une demande d'emploi exigeant la validation du contenu des cours suivis. Le programme ne pourra pas fournir ces documents une seconde fois ni en assurer la traduction en anglais.

11.15 Politique pour rapports de blessure ou d'incidents en laboratoire

Lorsqu'une blessure survient pendant un cours pratique ou clinique (p. ex. : chute, brûlure, etc.), la personne étudiante doit immédiatement en informer le corps professoral ainsi que la coordination du programme afin de connaître les prochaines étapes à suivre. En cas de blessure grave ou nécessitant des soins immédiats, la personne étudiante doit immédiatement se rendre au service d'urgence et avertir le corps professoral dans les meilleurs délais.

12. Sanction

12.1 Personnes étudiantes ou diplômées en massothérapie qui exercent la profession avant leur inscription professionnelle

Résumé : Les personnes étudiantes ou diplômées en massothérapie qui n'ont pas encore réussi les examens de certification de l'Ordre ne sont pas considérées comme des membres inscrits de l'Ordre. L'Ordre estime qu'il n'est pas dans l'intérêt public que les personnes étudiantes ou diplômées exercent la massothérapie avant leur inscription officielle. Si l'Ordre reçoit des renseignements qui semblent indiquer qu'une personne étudiante ou diplômée a exercé la massothérapie avant d'être inscrite, ces renseignements seront examinés dans le cadre de la demande d'inscription, comme décrit dans la [Politique sur les diplômés et les étudiants en massothérapie](#).¹

Position du Collège Boréal

Le Collège Boréal se dégage de toute responsabilité relative à la pratique de la massothérapie par les personnes étudiantes avant leur inscription auprès de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario.

Les personnes étudiantes sont autorisées à exercer la massothérapie uniquement dans le cadre des activités pédagogiques supervisées prévues au programme et associées aux cours suivants :

- MAS1060 Théorie et pratique de la massothérapie I
- MAS1038 Théorie et pratique de la massothérapie II
- MAS1084 Massage thérapeutique de la région axiale
- MAS1068 Massage thérapeutique des membres supérieurs
- MAS1069 Massage thérapeutique des membres inférieurs
- MAS1073 Massothérapie systémique I
- MAS1074 Massothérapie systémique II
- MAS1075 Clinique interne I
- MAS1080 Clinique externe I
- MAS1076 Clinique interne II
- MAS1082 Clinique externe II
- MAS1089 Clinique interne III
- MAS1090 Clinique externe III

12.2 Conséquences du non-respect des exigences de l'OMO

Toute personne étudiante qui contrevient aux exigences de l'OMO fera l'objet d'un signalement à l'organisme et pourra être expulsée immédiatement du programme.

12.3 Engagement du Collège Boréal en matière de violence et de harcèlement

Le Collège Boréal s'engage à offrir un milieu d'apprentissage et de travail sécuritaire, exempt de violence, de harcèlement, de discrimination et de toute forme de comportement inapproprié. Toute

¹ Massage Therapy students may only practice Massage Therapy as part of their formal massage therapy educational training program and under the supervision of a Massage Therapy instructor.

situation de violence ou de harcèlement est prise au sérieux et peut être signalée par toute personne étudiante, membre du personnel ou tierce personne, sans crainte de représailles. Les plaintes sont traitées de façon confidentielle, équitable et diligente, conformément aux procédures institutionnelles en vigueur et aux lois applicables. Le Collège met à disposition un processus clair de dépôt et de traitement des plaintes, ainsi que des ressources de soutien pour les personnes concernées. Pour plus d'informations, veuillez consulter la SECTION 9 : RÈGLEMENT DES PLAINTES du [Guide Boréal](#).